

LES PROGRAMMES ET MESURES DESTINÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

PORTRAIT GLOBAL ET DÉPENSES

2021-2022

EN DATE DU 6 JANVIER 2022



248 programmes et mesures du gouvernement du Québec sont destinés, en tout ou en partie, aux personnes handicapées ;



sous la responsabilité de **20** ministères et organismes publics



Ces 248 programmes et mesures publics s'adressent :

- en tout ou en partie aux personnes handicapées
- ou
- de façon indirecte, à leur famille, à leurs proches ou à un tiers.

Ils peuvent se décliner en :

- prestations directes :
 - de services (exemple : les services de soutien à domicile) ;
 - d'équipements et d'aides techniques (exemple : les programmes d'aides visuelles et auditives) ;
- mesures fiscales (exemple : le crédit d'impôt pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques) ;
- remboursements de frais ou versements d'allocation directe (exemple : le programme de frais relatif à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité) ;
- subventions à des organismes (exemple : le transport adapté, les entreprises adaptées) ;
- indemnisations (exemple : l'indemnisation pour les personnes victimes d'accidents de la route) ;
- autres mesures (exemple : la vignette de stationnement pour personnes handicapées).



173 programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées

EN 2019-2020 : UN MINIMUM DE

11,9
milliards \$ de dépenses

18 %
d'augmentation
sur 3 ans

71 % pour les programmes et mesures
offrant des services et des
équipements aux personnes
handicapées

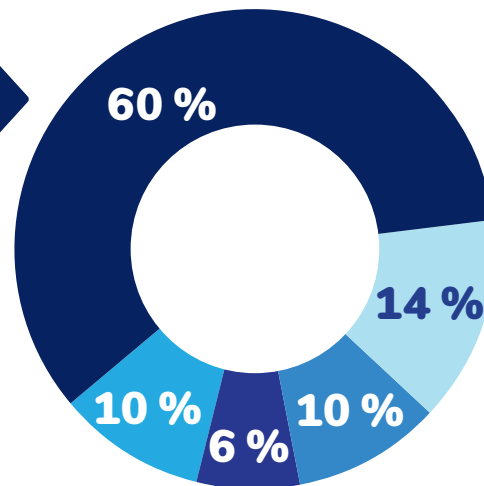
Évolution des dépenses

en milliards \$



4 ministères et organismes publics
responsables de

90 % des dépenses



- MSSS - Ministère de la Santé et des Services sociaux
7,2 milliards \$
- MTESS - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
1,6 milliard \$
- MEES - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1,1 milliard \$
- Retraite Québec
770 millions \$
- Autres ministères et organismes publics